

LOI ENERGIE CLIMAT - RAPPORT ARTICLE 29

RAPPORT RELATIF A L'ANNEE 2025

(Rapport rédigé le 30 06 2026)

Table des matières

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG.....	2
B. Moyens internes déployés par l'entité	5
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	9
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.....	10
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	17
F. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris.....	18
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	20
H. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	22
I. Liste des produits financiers relevant de l'article SFDR 8 et 9	24

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité

Flornoy Ferri, société de gestion d'actifs, intègre les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans sa stratégie d'investissement. Cette démarche est conçue pour répondre aux exigences réglementaires européennes en matière de durabilité, notamment au règlement SFDR (UE 2019/2088), au règlement Taxonomie (UE 2020/852) et aux dispositions de l'article 29 de la Loi Energie Climat.

La société de gestion considère que l'intégration des critères ESG constitue un levier essentiel de gestion des risques de long terme et de création de valeur durable, en complément des analyses financières traditionnelles. Cette conviction se traduit par une approche structurée autour des axes suivants :

Établissement d'une Charte ESG. Flornoy Ferri a formalisé son engagement à travers une Charte ESG, mise à jour le 26 septembre 2025, qui s'applique à l'ensemble de ses activités d'investissement et à la gestion de l'entreprise elle-même.

Politique d'exclusion. Formalisée en avril 2019 et complétée en 2024, la politique d'exclusion conduit Flornoy Ferri à ne pas investir dans :

- La production d'armes et munitions controversées (respect des Conventions d'Ottawa et d'Oslo relatives aux mines anti-personnel et armes à sous-munitions, exclusion s'imposant à l'ensemble des sociétés de gestion françaises) ;
- L'industrie du tabac (seuil de 5 % du chiffre d'affaires) ainsi que toute activité portant atteinte à l'intégrité des personnes (clonage humain, pornographie) ;
- Les sociétés dont 100 % du chiffre d'affaires est issu des activités de casino ;
- L'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon (seuil de 5 % du CA, sans plan de sortie avant 2030).

Ces exclusions s'appliquent aux investissements directs (actions, obligations, convertibles). Les investissements indirects non transparisés (OPC, ETF, futures sur indices, autres dérivés) ne sont pas concernés.

Sélection des investissements. En complément des critères d'exclusion, et pour les fonds relevant de la classification SFDR Article 8, les investissements sont sélectionnés sur la base d'un système de notation ESG propriétaire. L'approche diffère selon la classe d'actifs :

- **Fonds *Actions* Article 8** : approche en sélectivité « best in universe » avec exclusion des 20 % de sociétés les moins bien notées de l'univers d'investissement, sans considération sectorielle ;
- **Fonds *Obligataires* Article 8** (hors Positivebond) : approche en amélioration de note, avec une note ESG du portefeuille en permanence supérieure à celle du benchmark ou de l'univers ;
- **Fonds *Positivebond*** : approche thématique avec un minimum de 90 % de l'actif investi en obligations vertes, sociales, durables ou liées au développement durable ;
- **Fonds *Diversifiés* Article 8** : approche en amélioration de note par rapport à la note moyenne de la catégorie Lipper, complétée par une exigence d'au moins 60 % de supports OPC et ETF classés Article 8 ou 9 SFDR.

Les fonds actions et obligations Article 8 (hors Positivebond) promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en se référant à 8 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies : ODD 7 (Énergie propre), 13 (Changement climatique), 12 (Consommation et production durable), et 6 (Eau propre) pour les caractéristiques environnementales ; ODD 3 (Santé), 4 (Éducation), 8 (Travail décent), et 5 (Égalité des sexes) pour les caractéristiques sociales.

Migration de la gamme vers SFDR Article 8. Flornoy Ferri a poursuivi en 2025 la migration de sa gamme d'OPC vers la classification SFDR Article 8, avec un objectif atteint de 90 % des encours sous cette classification à fin 2025. Cette dynamique reflète la volonté de la société d'aligner progressivement l'intégralité de son offre avec les standards de marché en matière de durabilité.

Contrôles et suivi. Des contrôles ex ante et ex post sont mis en place pour chaque transaction afin de garantir le respect des politiques ESG. Une revue annuelle par l'équipe de contrôle interne assure une évaluation continue de la performance ESG des portefeuilles. Les taux de couverture minimaux de notation sont fixés à 90 % pour les fonds d'actions, 60 % pour les fonds diversifiés (hors liquidités et monétaires) et 50 % pour les fonds obligataires hors Positivebond.

Engagement actionnarial et exercice des droits de vote. Complémentaire de la politique d'exclusion et du processus de sélection extra-financière, l'engagement actionnarial de Flornoy Ferri repose sur un suivi post-investissement des controverses ESG affectant les émetteurs détenus par les fonds classés Article 8, sans restriction sectorielle ni géographique. À partir du flux de controverses transmis par ISS, les situations qualifiées de plus sévères déclenchent une démarche d'engagement auprès de l'émetteur, susceptible de donner lieu à une escalade graduée — relance, vote en Assemblée Générale, puis réexamen de l'exposition par l'équipe de gestion —, selon les modalités définies par la procédure de sélection et de désinvestissement IV.1. La société exerce par ailleurs ses droits de vote en Assemblées Générales conformément à sa Politique de Vote, en s'appuyant depuis juin 2020 sur les services du prestataire ISS et sa « sustainability policy ».

Adhésions et engagements externes. Flornoy Ferri est signataire des PRI depuis 2020 et membre de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) et du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), qui œuvrent à la promotion des bonnes pratiques ESG.

Labels. À la date du présent rapport, aucun OPC de la gamme de Flornoy Ferri ne bénéficie d'un label de finance durable (label ISR public français, label Greenfin, label Towards Sustainability).

b) Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les parties prenantes

Contenu de l'information. Flornoy Ferri fournit une information détaillée et transparente sur la prise en compte des critères ESG dans sa stratégie d'investissement, à destination de ses clients, distributeurs, dépositaires, régulateurs et plus largement de l'ensemble de ses parties prenantes.

Cette information couvre :

- La politique ESG globale de la société de gestion (Charte ESG, politique d'exclusion, politique de vote, politique d'engagement, politique de rémunération intégrant des critères de durabilité) ;

- Les caractéristiques environnementales et sociales promues par chaque fonds Article 8 ;
- Les résultats obtenus en matière de notation ESG des portefeuilles (notes globales, notes par dimension E, S et G, taux de couverture, performance des indicateurs de durabilité) ;
- Les informations précontractuelles SFDR (Annexes 2) et périodiques (Annexes 4 des RTS SFDR) pour les fonds Article 8 ;
- Les publications Article 10 SFDR détaillant, pour chaque fonds concerné, le résumé, les caractéristiques ESG, la stratégie d'investissement, la proportion d'investissements, les méthodes, les sources et traitement des données, les limites méthodologiques, la diligence raisonnable et la politique d'engagement ;
- Les actions d'engagement menées auprès des émetteurs et le bilan des votes exercés en Assemblées Générales ;
- Les éléments relatifs à l'alignement avec l'Accord de Paris, à la Taxonomie européenne, à la biodiversité et à la gestion des risques de durabilité, conformément à l'article 29 de la Loi Energie Climat.

Fréquence de l'information. Les parties prenantes sont informées selon plusieurs périodicités :

- *Rapport annuel Article 29 LEC* : publication annuelle détaillant la démarche ESG de l'entité, les moyens déployés, la stratégie d'engagement, l'alignement avec l'Accord de Paris, la biodiversité, la prise en compte des risques de durabilité et la liste des produits SFDR 8 et 9 ;
- *Rapport annuel d'engagement et de vote* : publication annuelle dressant le bilan des votes exercés en Assemblées Générales et des actions d'engagement menées auprès des entreprises en portefeuille ;
- *Reporting PRI* : transmission annuelle aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies ;
- *Annexes périodiques SFDR (Annexes 4 RTS)* : publication annuelle pour chaque fonds Article 8, présentant la performance des indicateurs de durabilité sur l'exercice écoulé ;
- *Reportings mensuels* : pour les fonds concernés, intégration des informations ESG pertinentes (notation ESG globale, notation par pilier E/S/G, taux de couverture, principales positions, contributions) ;

Moyens de diffusion. Flornoy Ferri diffuse cette information sur plusieurs canaux :

- *Site internet* : l'ensemble des documents ESG (Charte ESG, politiques de vote et d'engagement, rapport Article 29 LEC, Annexes SFDR précontractuelles et périodiques, publications Article 10, politique de rémunération) est accessible sur www.flornoyferri.com, au sein d'une section dédiée permettant une consultation rapide ;
- *Documents réglementaires des fonds* : les prospectus, DIC et reportings mensuels intègrent les informations ESG pertinentes pour les fonds concernés (OPC en communication SFDR centrale) ;
- *Newsletters électroniques* : envoi régulier aux clients et partenaires d'actualités portant notamment sur l'actualité ESG ;
- *Réunions et webinaires* : organisation régulière de rencontres physiques et de webinaires consacrés notamment aux questions ESG, permettant un échange direct avec les parties prenantes ;

L'objectif poursuivi est d'assurer une transparence complète sur la démarche ESG de Flornoy Ferri, de permettre aux parties prenantes d'évaluer la contribution effective des investissements à l'atteinte des caractéristiques ESG promues et de répondre à l'ensemble des obligations réglementaires européennes et françaises en matière de communication extra-financière.

c) Adhésion à une charte, un code ou une initiative et description sommaire

Flornoy Ferri adhère à plusieurs chartes, codes et initiatives visant à promouvoir l'intégration des critères ESG dans les pratiques d'investissement :

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies. Flornoy Ferri est signataire des PRI depuis 2020. Cette adhésion témoigne de l'engagement de la société à intégrer les critères ESG dans ses pratiques d'investissement et à se conformer aux exigences de reporting annuel auprès du programme PRI.

Association Française de la Gestion financière (AFG). Flornoy Ferri est membre de l'AFG, organisation professionnelle représentative des métiers de la gestion d'actifs en France. L'AFG joue un rôle majeur dans la promotion des bonnes pratiques de la profession, notamment en matière de finance durable, de gouvernance, de transparence et de protection des investisseurs. À travers cette adhésion, Flornoy Ferri participe aux réflexions de place sur l'évolution du cadre réglementaire ESG européen (SFDR, Taxonomie, CSRD) et français (Loi Energie Climat, doctrine AMF).

Forum pour l'Investissement Responsable (FIR). Flornoy Ferri est membre du FIR, association multi-parties prenantes dont l'objet est la promotion de l'investissement responsable en France. Le FIR mène des travaux de recherche, de pédagogie et de plaidoyer sur la finance durable, organise des événements de place et publie des positions sur les enjeux ESG. En partenariat avec l'AFG, le FIR contribue à la sensibilisation et à la mobilisation des acteurs financiers autour des enjeux de responsabilité sociétale et environnementale.

B. Moyens internes déployés par l'entité

a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans la stratégie d'investissement

Ressources humaines

L'organisation interne de Flornoy Ferri repose sur une dotation de moyens dédiés aux problématiques ESG, structurée autour de plusieurs instances et fonctions complémentaires :

- *Responsable ESG* : un poste dédié de Responsable ESG a été créé en 2024 afin de coordonner l'ensemble de la démarche ESG de la société. Le responsable ESG met en place et réalise la méthodologie de notation propriétaire, assure la veille réglementaire et méthodologique (SFDR, Taxonomie, Loi Energie Climat, CSRD, doctrines AMF), supervise les contrôles ESG, assure l'engagement actionnarial, pilote les reportings réglementaires (Annexes SFDR, Article 10, Article 29 LEC, PRI) et représente Flornoy Ferri auprès des prestataires de données extra-financières.

- *Équipe de gestion* : environ 10 % des équivalents temps plein (ETP) de l'équipe de gestion sont spécifiquement dédiés aux analyses ESG et à l'engagement avec les entreprises. Les gérants et analystes sont directement responsables du respect des critères de notation des portefeuilles.
- *Comité ESG* : le Comité ESG est constitué de membres représentatifs de la Direction, de la gestion, du juridique et de la conformité. Il a pour objet de valider le contenu des supports de communication (reportings, documents commerciaux), de définir les évolutions méthodologiques de la notation ESG, de sélectionner les prestataires de données extra-financières (LSEG, ISS, Moody's...) et de superviser la cohérence d'ensemble de la démarche ESG. *Comités spécialisés* : des comités spécialisés, tels que le Comité Éthique (composé de membres internes et de personnalités externes), sont chargés d'apporter leur analyse sur les méthodologies adoptées. Ces comités se réunissent régulièrement et proposent à la Direction des actions correctives le cas échéant.

Ressources financières

Une part significative du budget annuel est consacrée à l'acquisition de données et de services extra-financiers (abonnements aux bases de données ESG, prestations d'analyse, services de vote, formations). En 2025, ce budget s'élevait à environ **226 000 €**. Ce budget couvre l'ensemble des abonnements aux fournisseurs externes décrits ci-après, ainsi que les coûts associés aux formations spécialisées et aux outils techniques internes.

DÉPENSES ESG	Dépense (€)	ESG	Montant calculé (€)
ISS	32 014	100%	32 014
REFINITIV	98 042	65%	63 727
BLOOMBERG	484 488	15%	72 673
ETHIFINANCE	2 160	100%	2 160
MOODY'S	18 870	100%	18 870
MSCI	37 000	100%	37 000
Total	672 574		226 445

Ressources techniques

Flornoy Ferri s'appuie sur un écosystème de fournisseurs de données et de services extra-financiers reconnus, complété par des outils internes propriétaires, pour intégrer les critères ESG dans ses processus d'investissement :

- *LSEG (London Stock Exchange Group, ex-Refinitiv)* : source principale des données ESG quantitatives utilisées pour le calcul des notations propriétaires de Flornoy Ferri. LSEG est également utilisé pour la notation des sous-jacents OPC et ETF dans le cadre des fonds diversifiés.
- *Bloomberg* : source secondaire de données ESG, mobilisée notamment lorsque les données LSEG sont manquantes ou en complément pour des indicateurs spécifiques.

- *ISS (Institutional Shareholder Services)* : ISS est utilisé selon deux modules complémentaires :
 - *ISS Governance* : plateforme de vote pour le compte de tiers, directement connectée au dépositaire de Flornoy Ferri (CIC), permettant la mise en œuvre opérationnelle des décisions de vote en Assemblées Générales. Les paramètres de vote s'appuient sur la « sustainability policy » d'ISS, dont les principes sont alignés avec ceux de Flornoy Ferri ;
 - *ISS Controverses* : identification et suivi des controverses ESG sur l'univers d'investissement de Flornoy Ferri.
- *Moody's (incluant Vigeo Eiris)* : grâce à l'acquisition de Vigeo Eiris, Moody's permet l'accès à de la recherche et des notations particulièrement développées sur le monde obligataire, complémentaires à celles de LSEG.
- *ETHIFINANCE* : société spécialisée dans la finance et le développement durable, en charge de la formation continue annuelle des collaborateurs de Flornoy Ferri sur les thématiques ESG et leur évolution réglementaire.
- *Base de données ESG propriétaire* : Flornoy Ferri maintient une base de notation ESG propriétaire centralisée, intégrant pour chaque émetteur les données collectées auprès des fournisseurs externes (LSEG en source primaire, données directes de l'émetteur — rapports annuels, rapports de durabilité, sites internet — en cas de données manquantes). Cette base sert de support à la grille de notation propriétaire articulée autour des 8 Objectifs de Développement Durable (ODD) retenus par Flornoy Ferri. La mise à jour des notations des univers d'investissement est effectuée à fréquence trimestrielle pour les émetteurs disposant de données LSEG.
- *Outils internes d'intelligence artificielle* : depuis 2024, des modules d'IA propriétaires ont été développés pour compléter les données issues des fournisseurs externes et apporter des éclairages qualitatifs supplémentaires aux clients. Ces modules ont été enrichis en 2025.
- *Contrôles ESG intégrés aux outils de gestion* : les contraintes ESG (exclusions sectorielles, taux de couverture minimum, niveau de note ESG du portefeuille, sélectivité « best in universe » pour les fonds actions, amélioration de note pour les fonds obligataires et diversifiés) sont paramétrées dans les outils de contrôle.

Formation et développement des compétences

Flornoy Ferri met en place des programmes de formation continue pour ses collaborateurs afin de renforcer leurs compétences en matière d'ESG :

- En 2025, 2 collaborateurs ont passé et obtenu la certification AMF Finance Durable (7 en 2024), qui s'ajoute aux deux Directeurs Généraux déjà titulaires d'un certificat en finance durable de l'AMF.
- Les formations annuelles dispensées par ETHIFINANCE couvrent l'ensemble du périmètre réglementaire et méthodologique pertinent : SFDR, Taxonomie européenne, climat, biodiversité, CSRD, Loi Energie Climat, doctrine AMF.
- Le Responsable ESG et le RCCI assurent une veille permanente sur l'évolution du cadre réglementaire et diffusent les informations utiles auprès des équipes de gestion et de la Direction.

b) Mixité au sein de l'équipe de gestion (Loi Rixain)

La loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021, dite « Loi Rixain », visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, fixe pour les entreprises de plus de 1 000 salariés des objectifs progressifs de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes (objectif de 30 % de chaque sexe à compter du 1^{er} mars 2026, puis 40 % à compter du 1^{er} mars 2029). Bien que Flornoy Ferri ne soit pas directement soumise à ces seuils du fait de la taille de ses effectifs, la société s'inscrit volontairement dans la même logique de progression sur la mixité.

Objectif et ambition

Afin de pallier la faible mixité historiquement observée au sein du secteur de la gestion d'actifs et de son organisation, Flornoy Ferri vise une représentation de 30 % minimum de femmes dans ses effectifs totaux à horizon 2027. Cet objectif est suivi annuellement et fait l'objet d'un point dédié auprès de la Direction et du Comité ESG.

Situation à fin 2025

*Au cours de l'année 2025, la proportion de femmes au sein de Flornoy Ferri s'est établie à **27 %** des effectifs (25% en 2024), soit **14 femmes sur un effectif total de 52 personnes**.*

Initiatives mises en œuvre

Pour progresser vers son objectif, Flornoy Ferri déploie un ensemble d'actions couvrant l'ensemble du cycle de vie professionnel des collaboratrices et collaborateurs :

- *Programmes de stages* : Flornoy Ferri encourage les femmes à rejoindre le secteur de la finance via son programme de stages, en visant un objectif de parité (50 % de femmes) lors de la sélection des stagiaires. Cette politique vise à constituer un vivier diversifié pour les recrutements futurs.
- *Processus de recrutement* : la société sensibilise ses partenaires de recrutement (cabinets de chasse, intervenants externes, plateformes d'emploi) afin de garantir la présence systématique de candidatures féminines au sein de ses « short-lists ». Cette exigence est formalisée dans les briefs adressés aux cabinets.
- *Promotion et plans de succession* : des critères de diversité sont intégrés lors de l'élaboration des plans de succession et des décisions de promotion interne, afin d'assurer la progression des femmes vers des postes à responsabilité et de veiller au respect des objectifs de parité dans la durée.
- *Visibilité et prise de parole* : Flornoy Ferri renforce activement la prise de parole des femmes des équipes de Gestion, à travers leur intervention dans les vidéos de présentation de la société, leur participation à des forums et événements de place, ainsi que dans les interactions directes avec les clients institutionnels et distributeurs.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Flornoy Ferri met en place une gouvernance solide et structurée pour intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions stratégiques et ses processus opérationnels. Voici les principaux éléments de cette démarche :

a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Les membres de la Direction ainsi que ceux du Comité ESG disposent de compétences avérées en matière de finance durable, acquises à travers :

- La participation régulière à des formations spécialisées sur les enjeux ESG (réglementation SFDR, taxonomie européenne, climat, biodiversité, etc.) par la société ETHIFINANCE.
- Une expérience significative dans l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement. En 2025, une méthodologie propriétaire pour le calcul des notations extra financières a été étendue à plusieurs fonds d'actions, d'obligations et de gestion diversifiée.
- Leur implication active dans la définition et la mise à jour de la politique ESG de la SGP. Les deux Directeurs Généraux sont titulaires d'un certificat en finance durable de l'AMF. Le responsable de la conformité (RCCI) et le responsable ESG participent au Comité ESG et assurent la veille réglementaire et technique.

b) Inclusion des critères ESG dans les politiques de rémunération

Conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088, la politique de rémunération de Flornoy Ferri prend en compte les risques de durabilité. Cette intégration s'opère selon deux axes complémentaires :

- Un axe qualitatif, applicable à l'ensemble des collaborateurs : l'évaluation annuelle des performances tient compte du respect des processus et des critères extra-financiers attachés aux stratégies d'investissement des fonds et des mandats. Conformément aux principes d'attribution de la rémunération variable, une performance non financière négative — en particulier un comportement contraire à l'éthique ou non conforme — l'emporte sur les bonnes performances financières et se traduit par une réduction de la rémunération variable concernée ;
- Un axe quantitatif, applicable aux preneurs de risques en charge des OPC et mandats classés à l'article 8 du règlement SFDR : un score ESG est établi et fait l'objet d'un suivi à chaque clôture annuelle, en tant qu'indicateur de la prise en compte des risques de durabilité dans le pilotage de ces portefeuilles.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de Flornoy Ferri, à l'adresse <https://www.flornoyferri.com/esg-ethique/>.

c) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

Le règlement interne du conseil d'administration de Flornoy Ferri inclut des dispositions spécifiques relatives à l'intégration des critères ESG. Cela garantit que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont systématiquement pris en compte dans les délibérations et les décisions du conseil.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Flornoy Ferri considère l'engagement actionnarial comme un levier déterminant de sa démarche d'investissement responsable, complémentaire à sa politique d'exclusion et à son processus de sélection extra-financière. Cet engagement s'exerce pour le compte et au nom des investisseurs qui lui ont confié des actifs, envers les entreprises financées en capital ou en dette. Il s'inscrit dans le prolongement de la signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies en 2020 et fait l'objet d'une politique formalisée, disponible sur le site internet de la société de gestion dans la rubrique « ESG & Éthique ».

a) Périmètre et articulation avec la politique d'investissement/désinvestissement

Le périmètre de l'engagement couvre l'ensemble des entreprises dans lesquelles les fonds SFDR 8 gérés par Flornoy Ferri sont investis, sans restriction sectorielle ni géographique. L'engagement constitue l'un des axes opérationnels de la procédure de sélection des investissements et de désinvestissement (référence IV.1). Il est déclenché de façon systématique en suivi post-investissement, à partir du flux des controverses transmis par ISS.

La procédure d'escalade en cas de controverse, telle que définie au paragraphe 5.4 de la procédure IV.1, repose sur trois critères cumulatifs issus de la base ISS (sévérité, score de controverse, niveau de remédiation).

b) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

Au titre de l'exercice écoulé, Flornoy Ferri a engagé un dialogue avec dix émetteurs en portefeuille présentant des controverses ESG qualifiées de « Very Severe » ou « Severe » par la base de données ISS Controversies (score 8 sur 10).

Le détail figure dans le tableau ci-après :

Émetteur	Pilier	Sévérité ISS	Fonds concernés	Statut
General Dynamics Corporation	S	Very Severe	ALEPH MONDE	Réponse reçue le 13/01/2026 (No Measures Announced). Sujet : droits humains fondamentaux, fourniture militaire et sécurité.
SLB Limited	E	Very Severe	ALEPH MONDE ; FF VALEURS FAMILIALES	Sans réponse à la date du présent rapport (Commitment Expressed déclaré par l'émetteur). Sujet : impacts climatiques.
Subsea 7 SA	E	Very Severe	FLORNOY CONVICTIONS	Réponse reçue le 13/01/2026 (Commitment Expressed). Sujet : impacts climatiques.

Émetteur	Pilier	Sévérité ISS	Fonds concernés	Statut
Amazon.com, Inc.	S	Severe	ALEPH MONDE ; FF VALEURS FAMILIALES	Sans réponse à la date du présent rapport. Sujets : conditions de travail, fiscalité et droits humains (4 controverses case-level).
Apple Inc.	S	Severe	ALEPH MONDE ; FF VALEURS FAMILIALES	Réponse reçue le 17/03/2026 (Commitment Expressed). Sujets : protection des consommateurs, discrimination en milieu de travail.
BlackRock, Inc.	S	Severe	ALEPH MONDE ; FF VALEURS FAMILIALES	Réponse reçue le 27/02/2026 (No Measures Announced). Sujet : droits des peuples autochtones.
Enel SpA	S	Severe	FF DIVIDENDE ARISTOCRATE ; FLORNOY GROWTH	Réponse reçue le 18/02/2026 (Commitment Expressed). Sujet : droits humains fondamentaux, conditions de vie.
Eni SpA	S	Severe	FF DIVIDENDE ARISTOCRATE	Sans réponse à la date du présent rapport (Commitment Expressed déclaré par l'émetteur). Sujet : conditions de travail (Shell Petroleum Development Joint Venture Nigeria).
Meta Platforms, Inc.	S	Severe	ALEPH MONDE ; FF VALEURS FAMILIALES	Sans réponse à la date du présent rapport (Commitment Expressed déclaré par l'émetteur). Sujet : santé et sécurité au travail des modérateurs de contenu.
TotalEnergies SE	S	Severe	FLORNOY CONVICTIONS	Commitment Expressed déclaré par l'émetteur. Sujets : droits humains et conditions de travail (2 controverses case-level).

Synthèse qualitative : sur les dix émetteurs sollicités, plusieurs ont exprimé un engagement (Commitment Expressed selon la classification ISS Remediation Indicator) et d'autres n'ont

annoncé aucune mesure à ce stade (No Measures Announced). Le suivi opérationnel se poursuit en 2026 ; les émetteurs n'ayant pas répondu à l'échéance d'une relance seront escaladés conformément à la doctrine d'engagement de FLORNOY FERRI (relance, vote en AG, puis revue de l'exposition par l'équipe de gestion).

FLORNOY FERRI est consciente que, compte tenu de la taille des actifs concernés, peu de sociétés se sentiront obligées de fournir systématiquement une réponse. Mais la société de gestion demeure convaincue que c'est par la multiplication de ce type de démarche que les investisseurs réussiront à terme à améliorer les pratiques RSE des entreprises.

Présentation de la politique de vote

La politique de vote de Flornoy Ferri est intégrée dans sa stratégie ESG et vise à exercer les droits de vote de manière à soutenir les pratiques durables et responsables et à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC. Cette politique est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique ESG-Ethique : <https://www.flornoyferri.com/esg-ethique/>

La société utilise les services de la plateforme ISS (Institutional Shareholder Services) pour faciliter la gestion des votes et s'assurer que les décisions prises en assemblée générale sont alignées avec les objectifs ESG.

FLORNOY FERRI sera particulièrement vigilante aux résolutions concernant :

- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat
- Les programmes d'émission et de rachat de titres en capital
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Les décisions entraînant une modification des statuts
- La nomination ou le renouvellement de mandataires sociaux
- Les conventions réglementées

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur son site internet.

c) Rapport sur l'exercice des droits de vote sur l'année 2025

Au cours de l'exercice 2025, agissant pour le compte des OPC dont elle assure la gestion, FLORNOY FERRI a exercé ses droits de vote sur 156 Assemblées Générales sur 159 votables, soit un taux d'exercice de 98,11 %. Au niveau des résolutions, le taux d'exercice atteint 96,78 %, soit 2 854 éléments votés sur 2 949. La répartition géographique reflète le périmètre d'investissement international des fonds actions de la société de gestion.

Tableau 1 – Évolution pluriannuelle des indicateurs de vote

Indicateur	2022	2023	2024	2025
Ballots d'AG votables	118	157	189	159
Ballots votés	98 (83,05 %)	146 (92,99 %)	176 (93,12 %)	156 (98,11 %)
Éléments à voter	1 868	2 882	3 709	2 949
Éléments votés	1 568 (83,94 %)	2 655 (92,12 %)	3 576 (96 %)	2 854 (96,78 %)
Votes Pour	1 333 (85,01 %)	2 283 (85,99 %)	3 168 (85,4 %)	2 519 (88,26 %)
Votes Contre	109 (6,95 %)	313 (11,79 %)	386 (10,4 %)	303 (10,62 %)
Votes Abstention	7 (0,45 %)	2 (0,08 %)	8 (0,2 %)	12 (0,42 %)

2.2. Répartition géographique

La couverture géographique du périmètre de vote 2025 reflète l'allocation internationale des fonds actions :

Marché	AG votables	AG votées	Taux
États-Unis	42	42	100,00 %
France	27	27	100,00 %
Royaume-Uni	13	13	100,00 %
Allemagne	12	10	83,33 %
Pays-Bas	10	10	100,00 %
Suède	10	10	100,00 %
Italie	8	8	100,00 %

Marché	AG votables	AG votées	Taux
Suisse	7	7	100,00 %
Danemark	5	5	100,00 %
Norvège	3	3	100,00 %
Autriche	1	0	0,00 %
Autres marchés (Belgique, Luxembourg, Espagne, Irlande, Finlande, Canada, Cayman Islands, Curaçao, Hong Kong)	21	21	100,00 %

2.3. Analyse des votes d'opposition par type de résolution

Les votes d'opposition exprimés par FLORNOY FERRI au cours de l'exercice 2025 se répartissent par catégorie et sous-catégorie de résolution comme suit :

Tableau 3 – Répartition des votes d'opposition par type de résolution

Catégorie	Sous-catégorie	Nombre	%
Director Election	Director Election	91	25,28 %
	Director Election - Bundled	6	1,67 %
Total Director Election		97	26,94 %
Director Related	Discharge	67	18,61 %
	Board Related	16	4,44 %
	Committee Election	1	0,28 %
Total Director Related		84	23,33 %
Compensation	Remuneration Policy &	45	12,50 %

Catégorie	Sous-catégorie	Nombre	%
	Implementation		
	Equity Compensation Plan	18	5,00 %
	Directors' Compensation	6	1,67 %
	Severance Agreement	4	1,11 %
	Cash/Equity Bonus	1	0,28 %
Total Compensation		74	20,56 %
Capitalization		35	9,72 %
Audit Related		14	3,89 %
Routine Business		13	3,61 %
Company Articles		12	3,33 %
Takeover Related		7	1,94 %
Social		7	1,94 %
Corporate Governance		6	1,67 %
Non-Routine Business		5	1,39 %
Miscellaneous		5	1,39 %
Strategic Transactions		1	0,28 %
Total général		360	100,00 %

Les principaux motifs d'opposition identifiés sur l'exercice 2025 sont les suivants :

- **Élections d'administrateurs** : votes Withhold ou Contre sur les administrateurs non-indépendants ou cumulant un nombre excessif de mandats.
- **Director Related – quitus et conseil** : votes Contre les décharges de responsabilité (Discharge) et les compositions de conseil jugées non conformes aux standards d'indépendance ou de diversité.
- **Rémunération des dirigeants** : vote Contre les politiques et rapports de rémunération jugés excessifs ou insuffisamment alignés avec la performance long terme.
- **Structures de capital** : vote Contre les autorisations d'émission sans droit préférentiel de souscription d'ampleur significative.
- **Gouvernance, statuts et takeover** : vote Contre les Assemblées Générales virtuelles, contre les droits de vote doubles renforcés, et vote Pour les résolutions de séparation des fonctions ou de réduction des seuils.
- **Environnement et social** : soutien aux résolutions d'actionnaires demandant divulgation des émissions GES Scope 3, plans de transition climatique, évaluations des droits humains et reporting de financement fossile.

Analyse des votes aux résolutions présentées par des actionnaires minoritaires ou non agréées par le conseil d'administration.

Néant

Conflits d'intérêt

Les droits de vote exercés au cours de l'exercice 2025 l'ont été en toute indépendance et dans le souci de préserver l'intérêt des porteurs de parts des fonds concernés.

Aucun conflit d'intérêts n'a été relevé au cours de l'exercice 2025.

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêts est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêts mise en place par la société de gestion et disponible sur son site internet.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Flornoy Ferri, en tant que société de gestion d'actifs, ne prend pas d'engagement spécifique pour aligner ses investissements sur la taxonomie européenne et/ou réaliser des investissements dans des activités qualifiées comme durables au sens de la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).

a) Politique d'alignement avec la taxonomie européenne

Flornoy Ferri n'a pas adopté de démarche pour évaluer ou déclarer l'alignement de ses activités et de ses investissements avec les critères définis par la taxonomie européenne. Par conséquent, les informations relatives à la proportion des investissements, des dépenses et des revenus associés à des activités considérées comme durables selon cette taxonomie ne sont pas disponibles.

b) Justification de l'approche

Cette approche est motivée par les raisons suivantes :

Priorités d'investissement actuelles : Flornoy Ferri se concentre sur des stratégies d'investissement qui visent à intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) de manière globale, sans pour autant se restreindre aux activités classifiées comme durables selon la taxonomie européenne.

Objectifs de transparence et de simplicité : En ne s'engageant pas spécifiquement sur l'alignement avec la taxonomie, Flornoy Ferri cherche à maintenir une communication claire et transparente avec ses investisseurs, évitant toute confusion potentielle sur la nature des investissements réalisés.

c) Exposition aux énergies fossiles

La part des encours (fonds d'actions et d'obligations en direct) exposés dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR) était la suivante au 31/12/2025 :

Description (NACE : code)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Extraction de charbon et de lignite (NACE : 05)			
Fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés (NACE : 19)			
Extraction de pétrole brut (NACE : 06.10)	1,41%	0,48%	0,89%
Extraction de tourbe (NACE : 08.92)			
Activités de soutien à l'extraction pétrolière et gazière (NACE : 09.10)	0,11%	0,32%	0,48%
Distribution de combustibles gazeux par conduites (NACE : 35.22)	0,17%	0,40%	0,20%
Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux (NACE : 46.71)			
Vente au détail de carburants en magasins spécialisés (NACE : 47.3)			
Transport par conduites (NACE : 49.50)	0,12%	0,30%	0,01%
Total	1,81%	1,50%	1,58%

F. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

a) Accord de Paris

Conscient de l'importance de la mesure préalable à toute action, Flornoy Ferri a engagé en 2025 une première démarche structurée d'analyse de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs de l'Accord de Paris. À cet effet, la société a souscrit à l'analyse climatique *Climate Impact Report* d'ISS STOXX (ISS ESG), qui permet de quantifier, à l'échelle d'un portefeuille et de ses émetteurs, l'empreinte carbone, l'exposition aux risques de transition et physiques, ainsi que la trajectoire de température implicite au regard de différents scénarios climatiques.

La logique retenue est progressive. L'exercice 2025 constitue, de manière assumée, une année de diagnostic destinée à établir une mesure de référence sur l'ensemble des poches actions et obligataires, préalable indispensable à toute fixation d'objectif. Conformément au principe « appliquer ou expliquer », Flornoy Ferri ne fixe pas de cible quantitative d'alignement au titre du présent exercice : la société estime qu'un objectif chiffré arrêté avant consolidation et fiabilisation de la mesure de référence ne présenterait pas le degré de robustesse attendu et exposerait à des révisions erratiques.

Ce report est borné dans le temps. Sur la base du diagnostic 2025, Flornoy Ferri se fixe pour objectif de définir une première cible quantitative d'alignement à horizon 2030 au titre de l'exercice 2026, publiée dans le rapport correspondant. Cette cible fera l'objet d'une révision au moins quinquennale, conformément à l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Périmètre et indicateurs. L'analyse climatique couvre les fonds actions, obligataires et diversifiés de la société, sur la base des données reportées ou modélisées par ISS ESG.

Elle porte sur les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3 des émetteurs.

Les principaux indicateurs produits sont l'empreinte carbone relative (tCO₂e par million d'euros investi), l'intensité carbone, l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI), l'alignement de scénario mesuré par la température implicite (Implied Temperature Rise), le statut d'alignement Net Zero, la Value at Risk de transition et physique, ainsi que le Carbon Risk Rating des émetteurs.

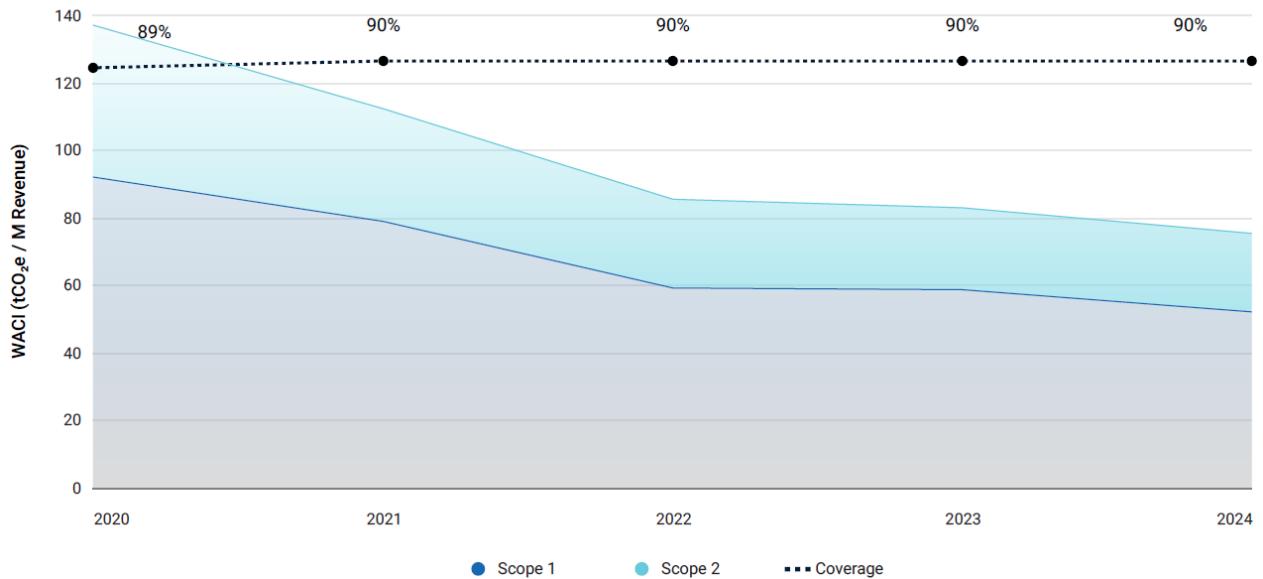
Pour les poches obligataires, les indicateurs sont calculés sur le périmètre des émetteurs corporate transposables, les expositions souveraines et la trésorerie étant traitées selon les conventions méthodologiques d'ISS ESG.

Scénarios de référence. L'alignement est apprécié au regard d'un éventail de scénarios issus de plusieurs modèles (Agence internationale de l'énergie – AIE, Network for Greening the Financial System – NGFS, et One Earth Climate Model – OEMC), couvrant des hausses de température projetées de 1,5 °C à plus de 3 °C. Le scénario *Net Zero Emissions by 2050* de l'AIE est utilisé comme référence principale pour la mesure de l'alignement à une trajectoire de neutralité carbone, le scénario *Stated Policies (STEPS)* servant de point de comparaison « politiques actuelles ».

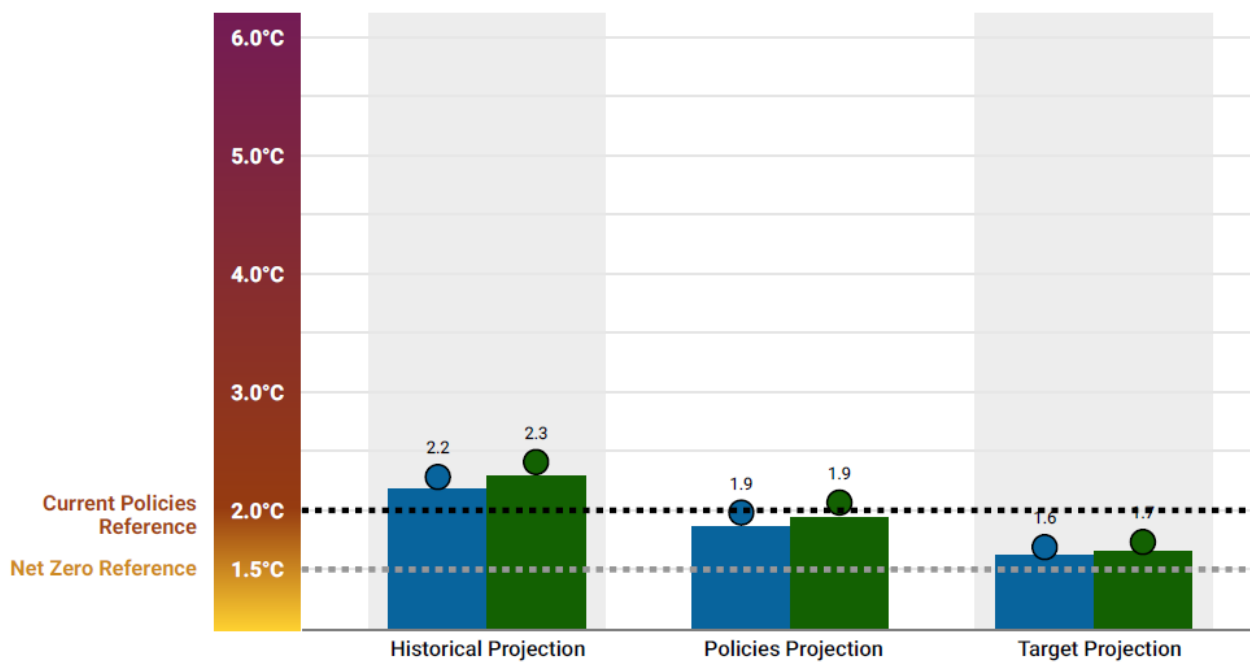
Premiers résultats. À titre d'illustration, le fonds FF Dividende Aristocrate, analysé par rapport à l'indice STOXX Europe 600 :

Disclosure Number/Weight	Share of Disclosing Holdings	Emissions Exposure tCO ₂ e		Relative Emissions Exposure ¹ tCO ₂ e/ M EUR				Climate Performance Weighted Avg
		Scope 1 & 2	Scope 1, 2 & 3	Relative Carbon Footprint		Carbon Intensity	WACI Revenue	Carbon Risk Rating
				Scope 1 & 2	Scope 1, 2 & 3			
Portfolio	100.0%/100.0%	3,768	51,273	49.43	672.65	86.41	67.92	64
Benchmark	99.2%/99.8%	4,973	98,603	65.24	1,293.56	93.26	72.76	57
Net Performance	+0.8 p.p./+0.2 p.p.	-24.23%	-48.00%	-24.23%	-48.00%	-7.35%	-6.64%	-

Historical WACI of Current Holdings



2050 Implied Temperature Rise (ITR) across portfolio Scope 1, 2 and 3 emissions projections



b) Stratégie nationale bas-carbone

Flornoy Ferri ne gère pas de produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français. Par conséquent, la société ne dispose pas d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement.

Cependant, Flornoy Ferri reconnaît l'importance des enjeux climatiques et environnementaux et s'efforce d'intégrer ces considérations dans ses pratiques de gestion d'actifs, conformément aux attentes et aux objectifs de ses clients. À ce titre, certains fonds gérés par Flornoy Ferri, Actions (Aleph Monde, Flornoy Growth, Dividende Aristocrate, Flornoy Valeurs Familiales) et Obligations (Positivebond), apportent une contribution en matière

d'investissement durable :

Fonds Actions Article 8 : Ces fonds classés article 8 au regard du règlement SFDR promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. Ils investissent dans des sociétés évaluées positivement par rapport à plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) proposés par l'ONU, incluant des critères relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. En outre, les fonds excluent de leurs univers d'investissement les sociétés participant à l'extraction de charbon ou génération de l'énergie à partir du charbon.

Positivebond : Ce fonds investit principalement dans des obligations vertes, sociales et durables. Il est conçu pour avoir un impact environnemental positif en finançant des projets liés à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, et à la gestion durable de l'eau, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le changement climatique.

G. **Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.**

Indicateur d'empreinte biodiversité. À ce stade, Flornoy Ferri ne recourt pas à un indicateur d'empreinte biodiversité agrégé unique (de type Mean Species Abundance ou Corporate Biodiversity Footprint exprimé en km².MSA).

La société estime que ces métriques d'empreinte, encore en cours de standardisation et fortement dépendantes de la qualité et de la disponibilité des données émetteurs, ne présentent pas à ce jour le degré de fiabilité et de comparabilité requis pour fonder des décisions d'investissement ou un objectif chiffré.

La démarche privilégie en conséquence une approche par les dépendances et les pressions, fondée sur la méthodologie SBTN et les bases ENCORE, qui permet d'identifier les émetteurs les plus exposés aux cinq grandes pressions sur la biodiversité et de comparer le risque biodiversité de chaque fonds à celui de son indice de référence.

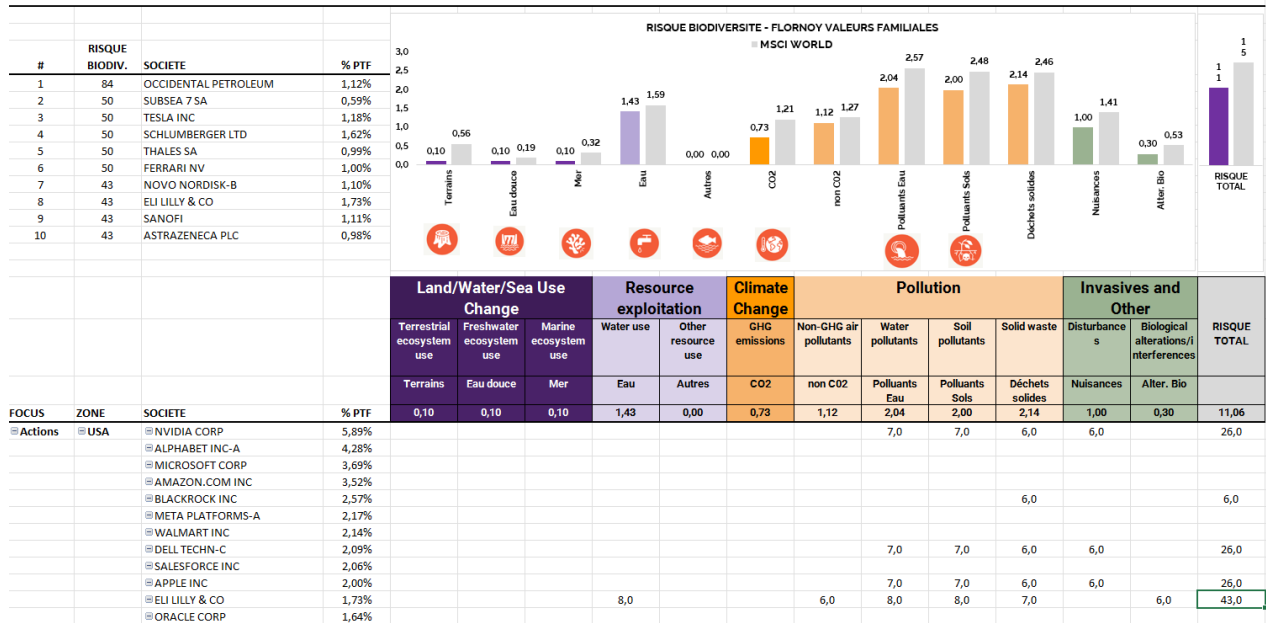
Flornoy Ferri suivra les avancées méthodologiques de Place (notamment les travaux SBTN et les référentiels d'empreinte) en vue d'intégrer, lorsque leur robustesse sera établie, un indicateur d'empreinte quantitatif et, le cas échéant, de définir un objectif d'alignement avec les objectifs internationaux liés à la biodiversité, révisable selon la même logique quinquennale que pour le climat.

Approche quantitative basée sur le SBTN

Un premier jalon a été l'élaboration d'un outil interne d'analyse de la matérialité des risques biodiversité fondé sur la méthodologie SBTN. Cet outil identifie les entreprises exposées à des pressions élevées sur les écosystèmes à travers l'analyse de leur exposition à des matières premières à fort impact, référencées dans la High Impact Material List du SBTN, ainsi que selon les cinq grandes pressions sur la biodiversité décrites dans le cadre SBTN : changement d'utilisation des terres et des mers, exploitation directe des ressources, pollution, espèces exotiques envahissantes et changement climatique.

Un tableau de bord du « RISQUE BIODIVERSITE » a ainsi été mis en place pour chaque OPC de type actions. Ce tableau permet de comparer le risque biodiversité d'un fonds par rapport à son indice de référence et d'identifier les émetteurs les plus à risque.

RISQUE BIODIVERSITE - FLORNOY VALEURS FAMILIALES



Complément par un module d'intelligence artificielle dédié

En complément de cette analyse quantitative, nous avons développé un module d'intelligence artificielle dédié à la biodiversité. Ce module permet d'enrichir l'évaluation des impacts des sociétés sur les écosystèmes à partir de données extra-financières, en structurant les informations selon les axes définis par le SBTN. En particulier, le module permet de préciser le risque pour les émetteurs les plus à risque.

Extrait / Imerys :

<p>II. Matières premières à fort impact</p> <p>Imerys exploite et transforme plusieurs matières premières identifiées comme ayant un fort impact sur la biodiversité, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bauxite : utilisée pour la production d'alumine et d'aluminium. • Talc : employé dans divers produits industriels et de consommation. • Graphite : utilisé dans les batteries et autres applications industrielles. <small>#wikipedia.org</small> <p>Ces matières premières figurent dans la liste des High Impact Commodities en raison de leur extraction intensive et de leurs effets potentiels sur les écosystèmes.</p> <p>III. Impacts et remédiations</p> <p>1. 🌍 Changement d'utilisation des terres/eaux/mer</p> <ul style="list-style-type: none"> • 🏠 Utilisation des écosystèmes terrestres : Impact 8 <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de carrières entraînant la destruction d'habitats naturels. • Fragmentation des paysages due aux infrastructures minières. • Perturbation de la faune locale par les activités d'extraction. • Remédiation : Imerys a mis en place des programmes de réhabilitation des sites après exploitation et collabore avec des institutions pour la conservation de la biodiversité. • 💧 Utilisation des écosystèmes d'eau douce : Impact 6 <ul style="list-style-type: none"> • Captage d'eau pour les processus industriels. • Risque de pollution des nappes phréatiques par les résidus miniers. • Modification des régimes hydrologiques locaux. • Remédiation : Mise en œuvre de systèmes de traitement des eaux et surveillance de la qualité de l'eau autour des sites. • 🌊 Utilisation des écosystèmes marins : Impact 2 <ul style="list-style-type: none"> • Activités principalement terrestres avec un impact limité sur les écosystèmes marins. 	<p>2. 🗑️ Ressources / exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • 🚰 Utilisation de l'eau : Impact 5 <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'eau pour le lavage et le traitement des minéraux. • Pression sur les ressources en eau locales dans certaines régions. • Remédiation : Initiatives pour recycler l'eau utilisée et réduire la consommation globale. • 🌿 Utilisation d'autres ressources : Impact 4 <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'énergie pour les opérations minières et de transformation. • Consommation de produits chimiques dans certains processus industriels. • Remédiation : Investissements dans des technologies plus efficaces et moins consommatrices de ressources. <p>3. 🌡️ Changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • 🏠 Émissions de gaz à effet de serre (GES) : Impact 6 <ul style="list-style-type: none"> • Émissions liées à l'utilisation d'énergie fossile pour les opérations. • Transport des matières premières et produits finis. • Remédiation : Imerys s'est engagé à réduire ses émissions de GES et à adopter des sources d'énergie plus durables. <p>4. ☁️ Pollution</p> <ul style="list-style-type: none"> • 🏠 Polluants atmosphériques non liés aux GES : Impact 5 <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de poussières lors de l'extraction et du traitement des minéraux. • Remédiation : Installation de systèmes de dépolluissage et de filtration de l'air. • 💧 Polluants de l'eau : Impact 5 <ul style="list-style-type: none"> • Rejets potentiels de substances chimiques dans les eaux locales. • Remédiation : Traitement des eaux usé avant rejet et surveillance régulière des effluents.
--	--

H. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Chez Flornoy Ferri, la prise en compte des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) fait partie intégrante de notre approche de gestion des risques.

Conformément à notre approche en sélectivité, l'investissement dans une société ne peut être réalisé qu'à la condition d'obtention d'une note supérieure à un seuil défini par rapport à un univers de référence. Cette sélectivité empêche notamment d'investir sur des sociétés qui ne communiqueraient pas sur une liste de critères ESG, éliminant de fait certaines sociétés n'ayant pas atteint un degré de maturité suffisant pour communiquer sur les enjeux ESG.

Par ailleurs, nous intégrons le suivi des controverses dans la gestion des risques. La réaction face aux controverses fait l'objet d'une procédure d'Investissement / Désinvestissement dans laquelle un processus d'escalade est défini en fonction du degré de gravité.

Notre fournisseur de données ISS suit des domaines de controverses directement liés aux risques suivants :

- *Risques physiques* : exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux (changement climatique, perte de biodiversité). ISS suit les controverses suivantes : Pollution, Pollution des sols, Pollution de l'eau, Pollution de l'air, Biodiversité, Déforestation.
- *Risques de transition* : exposition aux évolutions induites par la transition écologique.

ISS suit les controverses suivantes : Impacts environnementaux, Impacts du changement climatique.

- *Risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux* : ISS suit les controverses suivantes : Opposition à l'atténuation du changement climatique.

D'autres risques résultant de controverses sont également pris en compte :

- *Risques liés à l'éthique des affaires* : Corruption, Comportement anti-concurrentiel, Blanchiment d'argent, Impôts, Normes de comptabilité / divulgation
- *Risques liés à la protection du consommateur* : Fraude des consommateurs, Santé des consommateurs, Vie privée des consommateurs
- *Risques liés aux droits des travailleurs* : Travail forcé, Conditions de travail, Santé et sécurité au travail, Droits syndicaux, Discrimination au travail

Identification, évaluation et fréquence de révision. Les risques ESG sont identifiés et évalués au moment de la sélection des investissements, puis en continu en phase post-investissement via le flux de controverses ISS, leur priorisation s'opérant selon les trois critères cumulatifs de la base ISS (sévérité, score de controverse, niveau de remédiation). L'évaluation des risques ESG des portefeuilles fait l'objet d'une revue au moins annuelle par l'équipe de contrôle interne, la notation des univers étant par ailleurs mise à jour à fréquence trimestrielle pour les émetteurs disposant de données LSEG.

Articulation avec le cadre de gestion des risques de l'entité. Les contraintes ESG (exclusions, taux de couverture minimum, niveau de note du portefeuille, sélectivité) sont paramétrées dans les outils de contrôle et soumises à un dispositif de contrôles ex ante et ex post intégré au cadre conventionnel de gestion des risques de la société. Les indicateurs de risque climatique produits par l'analyse ISS ESG alimentent l'appréciation des risques physiques et de transition à l'échelle des portefeuilles concernés. Le dispositif fait l'objet d'une révision périodique, au moins annuelle, et s'inscrit dans la trajectoire d'intégration progressive décrite à la section F, tenant compte de l'évolution des recommandations des autorités européennes de surveillance et de la doctrine de l'AMF en matière de risques de durabilité.

I. Liste des produits financiers relevant de l'article SFDR 8 et 9

Au 31/12/2025, la gamme de FLORNOY FERRI compte 22 OPC, dont 16 relèvent de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR). Aucun fonds n'est classé au titre de l'article 9.

Les OPC relevant de l'article 8 promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales sans poursuivre d'objectif d'investissement durable au sens de la réglementation ; ils sont soumis à l'approche ESG de la société de gestion combinant exclusions et notation propriétaire fondée sur les 8 ODD, à l'exception de Positivebond, fonds d'obligations vertes, sociales et durables sélectionnées selon les principes de l'ICMA.

Les 16 OPC relevant de l'article 8 SFDR sont les suivants :

OPC	Classification SFDR	Actif net (€)
Aleph Monde	Article 8	204 230 681
Annapurna	Article 8	3 366 745
FF Allocation	Article 8	56 959 630
FF Cap 2027	Article 8	362 063 297
FF Cap 2029	Article 8	589 939 396
FF Cap 2031	Article 8	93 428 756
FF Dividende Aristocrate	Article 8	83 845 086
FF Valeurs Familiales	Article 8	157 878 987
Florilège	Article 8	77 456 785
Florinvest Équilibre SR	Article 8	215 536 303
Florinvest Plénitude	Article 8	312 954 211
Flornoy Convictions	Article 8	192 309 373
Flornoy Growth	Article 8	85 081 789
Omnibond	Article 8	811 003 503
Positivebond	Article 8	118 785 784
Primerus Actions Monde	Article 8	42 041 966

Les 6 OPC restants relèvent de l'article 6 SFDR.

Part globale des encours sous gestion classés à l'article 8 SFDR

Au 31/12/2025, les encours relevant de l'article 8 SFDR représentent **95,9 % des encours** sous gestion (vs 44% au 31/12/2024).

La répartition s'établit ainsi :

Classification	Nombre d'OPC	Actif net (€)	Part
Article 8	16	3 406 882 292	95,9 %
Article 6	6	146 674 495	4,1 %
Total	22	3 553 556 787	100,0 %